

**Direction Générale de l'Aménagement,
de l'Environnement et des Transports**
Service Environnement et Développement Durable

Affaire suivie par : T. DELATOUCHE

TD/SJ (Tél : 02.97.02.30.84 – Fax : 02.97.02.23.46 – Mail : tdelatouche@agglor-orient.fr)

Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000

« Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

Compte rendu de réunion du mercredi 15 septembre 2010

Le 15 septembre 2010, s'est tenue dans la salle du domaine du Lain à Gestel, la 6^{ème} réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » sous la présidence de Jean-Paul AUCHER, Vice-Président de Cap l'Orient agglomération aux Espaces Naturels. Les membres du comité de pilotage avaient reçu par courrier le document d'objectifs pour validation. Une version informatique du document d'objectifs et des comptes rendus des précédentes réunions était également téléchargeable sur le site Internet <http://laitaguidelploemeur.n2000.fr>. Les études relatives à la cartographie des milieux naturels marins et terrestres et sur la loutre d'Europe sont également disponibles sur ce site Internet.

Le comité de pilotage était précédé à 9H30 d'une sortie sur le terrain sur le site de l'abbaye Saint-Maurice afin d'y découvrir des milieux naturels et des espèces protégées par Natura 2000 (prés salés, vasières, oiseaux, forêts, chauves-souris dans les combles de l'abbaye et lieux de vie de la loutre d'Europe).

Ce compte rendu est accompagné des présentations power-point des différents intervenants et ne retranscrit que les interventions de chacun et les conclusions tirées de cette réunion.

Pièces jointes à télécharger sur le site Internet Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec (http://laitaguidelploemeur.n2000.fr/COPIL_150910):

- Power Point de présentation des différents intervenants :

Présentation Générique avec les divers intervenants,

Évaluation des incidences au titre de Natura 2000 par Gilles PAILLAT, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL Bretagne) et plaquette de présentation,

- [Arrêté de composition actuelle du comité de pilotage](#) 27 juillet 2010,

Étaient présents :

Denis LABBÉ	:	Sous-Préfet de Lorient
Nicolas MORVAN	:	Conseiller Régional – Président Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ)
Norbert METAIRIE	:	Président de Cap l'Orient agglomération
Jean-Paul AUCHER	:	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Vice-Président chargé des Espaces Naturels – Cap l'Orient agglomération
Marc COZILIS	:	Vice-Président de Cap l'Orient Agglomération
François AUBERTIN	:	Maire de Guidel
Joël DANIEL	:	Maire-Adjoint à la Commune de Guidel – Environnement et Développement Durable
Michelle CREGU	:	Conseillère municipale de la Commune de Guidel
Alain PENNEC	:	Maire de la Commune de Quimperlé
Marcel JAMBOU	:	Président du Syndicat Mixte « Ellé – Isolé – Laïta » - Président de la CLE du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E)
François POINCELET	:	PREMAR/CECLANT Division ISSE
Gilles PAILLAT	:	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
Catherine TONNERRE	:	Préfecture du Morbihan
Nathalie HAMEL	:	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (O.N.E.M.A.)
Serge LANIECE	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Jean-Charles TRAINAUD	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
Yves LE VALLEGANT	:	Office National des Forêts ONF 29
Jacques GUILLOU	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (29) – Unité Affaire Maritime de Concarneau
Christophe HUGOT	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (56)
Philippe CASTREC	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (29)
Jean MANELPHE	:	Syndicat du Scorff – Chargé de Mission Natura 2000
Anne-Claire LOMBARD	:	Syndicat du Scorff – Chargé de Mission SAGE Scorff

Romain SUAUDEAU	:	Syndicat mixte « Ellé – Isolé – Laïta » - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) - Directeur
Laurent PERIGNON	:	Conseil Général du Morbihan – Service Espaces Naturels Sensibles
Olivier ROYANT	:	Conseil Général du Morbihan – Service Espaces Naturels Sensibles
Hervé CORNIC	:	Cap l'Orient Agglomération – Directeur Général
Jean-François RAULT	:	Cap l'Orient Agglomération – Directeur Général Adjoint de l'Aménagement de l'Environnement et des Transports
Anne-Marie FAVREAU	:	Cap l'Orient Agglomération – Responsable Service Environnement et Développement Durable
Solenn LE STUNFF COCOUAL	:	Cap l'Orient Agglomération – Service Tourisme et Loisirs
Gwénaél GUILLOUZOUIC	:	Commune de Clohars-Carnoët – Garde du Conservatoire du Littoral
Guy LE DELLIOU	:	Commune de Guidel – Services techniques
Valérie FOUCHER	:	Commune de Ploemeur – Directeur de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement
Marion HARDEGUEN	:	Conservatoire Botanique National de Brest
Marie-José LE GARREC	:	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (C.S.R.P.N.)
Jacques LEVASSEUR	:	Université de Rennes I
Bernard LE GARFF	:	Université de Rennes I
Françoise GOURLAY	:	Université de Bretagne Sud - MCF
Franck SIMONNET	:	Groupe Mammalogique Breton
Violaine MERRIEN	:	Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins
Laurence MAZAUDIER	:	Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Lorient-Etel (C.L.P.M.E.M)
Stéphane BASCQ	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan (F.D.C. 56)
Jean-Pierre PICHARD	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan (F.D.C. 56)
Joël VASCON	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère (F.D.C. 29)
Jean-Pierre CARDON	:	Fédération Départementale de Pêche du Morbihan
Marcel LE DORZE	:	Association Foncière Urbaine Libre Perello-Le Talud (AFUL)
Maurice CONFAIS	:	Association Foncière Urbaine Libre Perello-Le Talud (AFUL)
G. LE MOUILLOUR	:	Association Foncière Urbaine Libre Perello-Le Talud (AFUL)
Annie RIO	:	Association Bretagne Vivante – S.E.P.N.B. – Section Locale du Pays de Lorient
Daniel-Yves ALEXANDRE	:	Association Bretagne Vivante – S.E.P.N.B. – Section Locale de Quimperlé
Martine DAVOUST	:	Association Bretagne vivante – S.E.P.N.B. – Section Locale de Quimperlé
Annie BOUDIC	:	Association Natur'au Fil
Serge ANNE	:	Association Eaux et Rivières de Bretagne
Daniel PRUVOST	:	Association de Chasse Maritime du Morbihan (A.C.M.M.)
Nicolas BRIANT	:	Association Union pour le Mise en Valeur du Morbihan UMIIVEM
Pavel JIRSA	:	Formule Golf – Gestionnaire du Golf de Ploemeur Océan
Michel COLLIN	:	Bureau d'Etude d'Entomologie BEE
Typhaine DELATOUCHE	:	Chargée de mission Natura 2000 – Cap l'Orient agglomération

Absents excusés :

Michel BOUTET	:	Préfecture Maritime de l'Atlantique – Bureau littoral et environnement
Jean-Yves TOULLEC	:	Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.) – Kemperlé Rando
Patrick MONFORT	:	IFREMER
Claudine FORTUNE	:	Botaniste
Nadine SEGALIN	:	Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Sud (SRC)
Marc BIGOT	:	Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Concarneau (C.L.P.M.E.M)
Dominique BOUSSION	:	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (O.N.E.M.A.)
Yves PICART	:	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (O.N.E.M.A.)
Olivier PRIOLET	:	Cap l'Orient agglomération – Service Espaces Naturels
Benoit LE BORGNE	:	Cap l'Orient agglomération – Stagiaire
Yvon LE DORZE	:	Maire-Adjoint à la Commune de Quimperlé – Développement Durable et Travaux
Hervé NICOT	:	DIRECCTE - Service Tourisme
Sylvie HORIOT	:	Préfecture Finistère
Arnaud CHOLET	:	Conseil Général 56 – Cellule ASTER
Loïc CREAC'H	:	Conseil Général du Finistère (29)
Ludovic DEVENERNAY	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (56)
Jacques HAURY	:	Agrocampus ouest
Marc LE CARDUNER	:	Commune de Ploemeur – Services Techniques
Gérard JEAHANNO	:	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (O.N.E.M.A)
Gérard LE BOUEDEC	:	Commune d'Inzinzac-Lochrist
Erwan BALANANT	:	Commune de Quimperlé - Adjoint Vie Citoyenne, Communication et Agenda 21
Gérard COTTREL	:	Maire-Adjoint à la Commune de Clohars-Carnoët - Ports, Rivières et Littoral
Thierry DEDIDIER	:	Association Tarz Héol
Jean-Marie LOUEDEC	:	Association Tarz Héol
Mairie LORIDAN	:	Commune de Ploemeur - maire adjoint

1. Introduction

Jean-Paul AUCHER, Président du comité de pilotage, remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il rappelle l'historique de mise en place de Natura 2000 sur le site. Le début de la réflexion a démarré en 1999 en parallèle du programme de réhabilitation du littoral. En 2006, les études et la réflexion ont été lancées sur la partie Rivière Laïta du site. Aujourd'hui, le Comité de pilotage se réunit pour présenter le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » pour validation. Pour rappel, le DOCOB avait déjà été présenté jusqu'aux fiches actions en novembre 2008. Ce travail très technique a pu être réalisé grâce à une collaboration étroite entre les différents acteurs. Une meilleure connaissance des milieux naturels va permettre de mieux les gérer et les préserver. Enfin, il présente l'ordre du jour et clôture son introduction par la présentation des excusés.

2. Arrêté de désignation du comité de pilotage

Denis LABBÉ porte à connaissance de l'assemblée, par sa lecture, le nouvel arrêté de désignation du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » daté du 26 juillet 2010. Celui-ci a changé essentiellement sur la forme. Le site comportant une partie marine, le Préfet Maritime a été ajouté et les anciennes dénominations des différents services de l'Etat ont été remplacées par les nouvelles. En effet, la restructuration des services de l'État a redessiné la carte des services qui se répartissent au sein de 3 grandes directions interministérielles et 12 délégations départementales.

3. Régime d'évaluation d'incidence au titre de Natura 2000

Gilles PAILLAT, chargé de mission Natura 2000 à la DREAL Bretagne, présente la nouvelle réglementation et des procédures applicables dans et hors des sites Natura 2000. Il est important d'aborder la question de l'évaluation d'incidences très en amont des projets afin de pouvoir les rendre compatibles et éviter des refus d'autorisation. Il rappelle qu'il est possible de contacter vers la chargée de mission Natura 2000 pour avoir un appui pour la réalisation des évaluations d'incidences (projet de travaux, de gestion, plan locaux d'urbanisme...).

Il précise que les évaluations d'incidences sont instruites par les services habituellement compétents comme la Direction Départementale des Territoires de la Mer.

4. Présentation du document d'objectifs

Typhaine DELATOCHE, chargée de mission Natura 2000, présente de façon synthétique le contenu du DOCOB. Un tableau récapitulatif des remarques des différents membres du comité de pilotage est remis en séance. Il est proposé de retenir l'ensemble des modifications proposées.

Jean-Paul AUCHER demande si l'assemblée a d'autres remarques sur le contenu du DOCOB.

Périmètre du site Natura 2000

Il est fait remarquer que le port de Guidel a été sorti du périmètre du site Natura 2000. Il est rappelé que cette remarque est soulevée depuis 1999 et que les périmètres avaient été désignés sur proposition du CSRPN et ensuite réduit suite à des négociations avec les acteurs locaux. Il s'agissait à l'époque de faire un consensus pour créer le réseau Natura 2000. Il existe aujourd'hui des projets d'extension de périmètre mais c'est une procédure longue et la priorité de la DREAL Bretagne est la stabilisation du réseau Natura 2000.

Évaluation d'incidences au titre de Natura 2000

Le projet d'extension du port de Guidel sera tout de même soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 car à proximité d'un site et pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000.

Il est précisé que les activités actuelles bénéficiant déjà d'autorisation ne sont pas soumises à évaluation d'incidence au titre de Natura 2000. Par contre, le renouvellement d'une autorisation comme par exemple le renouvellement d'une concession de mouillage ou une activité qui évolue sur le site devront faire l'objet d'une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000.

Pour les activités existantes et ayant un impact défavorable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, le DOCOB prévoit des actions et des financements potentiels pour limiter leurs impacts. Ceci restant une démarche volontaire des porteurs de projets.

Concernant les manifestations sportives, comme le concours hippique de Guidel-Plages, elles peuvent être soumises à évaluation d'incidence lorsqu'elles sont susceptibles de rassembler plus de 1000 personnes (participants, organisateurs et publics). En cas d'impact sur les habitats et les espèces des mesures pourront être prises pour réduire ces impacts.

Les élus des communes précisent que la mise en place des évaluations d'incidences risque d'alourdir les décisions des élus locaux.

Il est précisé que c'est au porteur de projet d'évaluer l'impact de son activité et que la chargée de mission sera disponible pour faire les propositions d'amélioration à l'amiable avec une amélioration progressive des pratiques.

Pêche et impact sur le saumon

La Fédération de pêche demande s'il existe des données sur l'incidence de la pêche de plaisance sur les populations de saumons. Il est précisé qu'il existe très peu de données à ce sujet et que le DOCOB propose d'augmenter les contrôles. Cependant, cela demanderait d'avoir plus de moyens humains et comporte une certaine difficulté de mise en œuvre.

Le Comité de pilotage approuve les amendements proposés par les membres du COPIL dans le tableau fournit en séance.

5. Validation du document d'objectifs

Jean-Paul AUCHER précise que certains sujets seront à approfondir et notamment la question de la pêche du saumon dans la Rivière Laïta.

Typhaine DELATOUCHE précise que le DOCOB pourra être évolutif et des modifications pourront être apportées lors des prochains comités de pilotage tant que nécessaire après approbation par arrêté préfectoral.

Le comité de pilotage valide le document d'objectifs tel qu'il a été présenté sous réserve d'apport des modifications proposées dans le tableau fournit en séance.

Les pages corrigées du DOCOB seront adressées en même temps que le compte rendu du comité de pilotage.

Une fois ces modifications apportées, le DOCOB validé par le COPIL sera proposé pour approbation à Monsieur le Préfet du Morbihan.

6. Président du COPIL et opérateur local pour l'animation du site Natura 2000

Les collectivités territoriales ont désigné conjointement, en nom propre, Monsieur **Jean-Paul AUCHER**, Vice-Président de Cap l'Orient agglomération, comme **Président du Comité de pilotage Natura 2000** du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec ».

La **Communauté d'agglomération du Pays de Lorient**, Cap l'Orient agglomération, est conforté, par le comité de pilotage, dans sa mission d'**opérateur local** pour l'animation du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec ».

Sur la base de cette proposition, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs sont confiés à **Cap l'Orient agglomération**.

Bretagne vivante demande si les moyens humains mis à disposition pour l'animation du site Natura 2000 seront étoffés car les sites du Pays de Lorient sont étendus et très divers de part leurs milieux naturels et les problématiques à traiter. De plus la validation du DOCOB n'est que le début de la démarche qui implique la mise en œuvre d'actions. La DREAL Bretagne précise qu'il s'agit de trouver un juste équilibre entre les sites. Il est précisé que la chargée de mission Natura 2000 travaille aujourd'hui à 80% pour trois sites Natura 2000. L'évolution du site Natura 2000 de Groix pourrait peut-être permettre d'envisager l'évolution des effectifs pour l'animation Natura 2000.

7. Animation du document d'objectifs

Nous entrons dans la phase de mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB. Des groupes de travail par thèmes seront organisés en fonction des sujets à développer sur le site Natura 2000. Les sujets suivants ont été demandés par les membres du comité de pilotage :

- Évaluation des incidences au titre de Natura 2000,
- Continuité écologique : anticipation des reprises des aménagements routiers de franchissement de cours d'eau,
- Réflexion sur les sentiers de randonnée,
- Impact des prélèvements sur les salmonidés,
- Mammifères invasifs : ragondin, vison d'Amérique...

8. Projets de Contrats Natura 2000 et des cahiers des charges Natura 2000

Typhaine DELATOUCHE expose de façon succincte les projets de Contrat Natura 2000 qui seront présentés pour le 15 octobre au plus tard :

Contrat n° 1 : Maîtrise de la fréquentation autour du Petit Loc'h à Guidel, Maîtrise d'ouvrage : Cap l'Orient agglomération,

Contrat n° 2 : Gestion des milieux naturels d'intérêt européen dans la réserve naturelle régionale du Loc'h à Guidel, Maîtrise d'ouvrage : Fédération départementale des Chasseurs du Morbihan

Contrat n° 3 : Gestion des milieux naturels des Guer ns et sentier d'interprétation sur les milieux alluviaux et le patrimoine historique, Maîtrise d'ouvrage : Commune de Quimperlé.

Les dossiers devront être complets à cette date et comprendre la délibération du maître d'ouvrage, les devis des travaux envisagés et le cahier des charges Natura 2000. Les contrats Natura 2000 permettent de faire appel à du FEADER (Fonds Européen) et des fonds MEEDDEM (Ministère de l'Ecologie de l'Energie du développement Durable et de la Mer) pour les actions prévues dans le DOCOB. Les porteurs de projets peuvent contacter la chargée de mission Natura 2000 pour les aider à monter des dossiers.

9. Résultats du programme de réhabilitation du Littoral de Guidel-Ploemeur

Typhaine DELATOUCHE présente un power point avec photos avant et après des travaux de réhabilitation du Littoral de Guidel-Ploemeur et des exemples de résultats de suivis botaniques qui permettent de mettre en évidence la réussite de l'opération en terme de restauration des milieux naturels et des espèces d'intérêt européen.

10. Clôture de la réunion

Norbert METAIRIE, président de Cap l'Orient agglomération, rappelle le rôle de la collectivité comme opérateur local, animateur de la concertation sur Natura 2000. Il remercie l'ensemble des participants à ce travail collectif qui a permis une meilleure connaissance des acteurs entre eux.

Chacun, à son niveau, agit pour la préservation des espaces naturels. Il invite chaque porteur de projet à continuer les actions engagées pour la préservation milieux naturels, avec l'appui de la chargée mission Natura 2000, et de lancer de nouvelles actions.

Enfin, il clôture la réunion et invite les participants à un pot de l'amitié.

Des questions ?

L'ensemble des documents sont téléchargeables sur le site http://laitaguidelploemeur.n2000.fr/COPIL_150910.
Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

Typhaine DELATOUCHE
Chargée de mission Natura 2000
pour le site « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec »
Cap l'Orient agglomération 30, cours de Chazelles – B.P. 20001 56314 Lorient Cedex
tdelatouche@agglo-lorient.fr – tel : 02.97.02.30.84 – fax : 02.97.02.23.46